

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne**

*Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement*

DOSSIER DE PRESSE

TEULIAD KELAOUÏÑ

Juillet 2015



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Dorénavant, c'est la Région qui devient gestionnaire de la majeure partie des fonds européens en Bretagne (plus de 780 M€). Pour la première fois, elle devient autorité de gestion du FEADER (368 M€), du FEDER (307 M€), d'un tiers du FSE (62 M€) et dispose d'une enveloppe régionale du FEAMP (44 M€). L'État reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMP (588 M€ au niveau national) et du programme national du FSE (122 M€ pour le volet régionalisé en Bretagne). Il porte, par ailleurs, une responsabilité politique plus générale de cohérence et de bonne mise en œuvre des fonds sur le territoire national.



SOMMAIRE

Communiqué de presse

Programme de la journée du 1^{er} juillet 2015

Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE)

Programme Opérationnel NATIONAL FSE

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mercredi 1^{er} juillet 2015, à Saint-Malo

Comité de suivi et événement de lancement

Accompagner les bénéficiaires des Fonds européens 2014-2020

Plus de 900 M€, c'est le montant total des fonds européens qui sont dédiés aux projets bretons sur la période 2014-2020. La Région et l'État ont souhaité réunir les potentiels bénéficiaires, le 1^{er} juillet à Saint-Malo, afin de leur présenter les programmes, les modalités, les outils et services mis à leur disposition pour faciliter leur compréhension des dispositifs et la mise en œuvre de leur projet.

Cette journée du 1^{er} juillet à Saint-Malo réunit les membres du comité de suivi des fonds, des représentants des collectivités, des EPCI, et les têtes de réseaux concernées par les diverses thématiques couvertes. À travers des tables rondes, des ateliers et la mise à disposition d'outils..., elle doit permettre d'apporter des réponses aux questions pratiques que se posent les porteurs de projets potentiels : quels types de dossiers peuvent être soutenus ? À qui s'adresser ? Comment formaliser sa demande ? Où trouver les documents nécessaires ?... L'objectif est de **faciliter l'appropriation des fonds européens 2014-2020** par tous les acteurs concernés afin que ces **crédits soient utilisés de la manière la plus efficiente possible au bénéfice de la Bretagne et de son développement.**

En première partie de journée, le comité de suivi des fonds a été l'occasion de revenir, via des présentations et temps d'échanges, sur la clôture financière de la programmation précédente (2007-2013) et l'état d'avancement de la nouvelle programmation.

L'après-midi, rejoints par les collectivités et bénéficiaires potentiels des fonds européens, les membres du comité de suivi participent à un "événement de lancement". La Région Bretagne et l'État en région ont souhaité faire de cet événement, organisé à la demande de la Commission européenne, un réel moment d'information et de mise à disposition pour répondre aux interrogations et **faciliter l'appropriation des fonds, leurs objectifs et leur fonctionnement par les porteurs de projets.**

La Région a parallèlement développé plusieurs outils de communication pour faciliter les démarches. Le site internet www.europe.bzh, conçu comme un centre de ressources unique en Bretagne pour l'ensemble des financements européens, présente les nouveaux programmes et leur contenu. Il comprendra un volet extranet pour le dépôt des dossiers FEDER... Des documents également été réalisés pour présenter, de manière plus ou moins détaillée suivant les destinataires, les fonds, leurs objectifs, fonctionnement, modalités... Un guide présentera, par ailleurs, aux bénéficiaires des fonds européens leurs droits et obligations...

Fonds européens 2014-2020 - Les enveloppes dédiées à la Bretagne

Au terme de 2 ans de travaux, d'échanges et de concertation ayant associé plus d'une centaine de structures et acteurs publics ou privés, les programmes européens FEADER, FEDER, FSE et FEAMP 2014-2020 vont accompagner les projets de développement de la Bretagne. D'une manière générale, ces fonds doivent, chacun dans leurs domaines, en cohérence avec les stratégies régionales et en conformité avec les exigences européennes, contribuer au développement et à la performance économique, sociale et environnementale de la Bretagne autour des questions omniprésentes de préservation de l'environnement, de performance énergétique, d'emploi -notamment des jeunes-, d'inclusion sociale, d'équilibre des territoires...

- ✓ **FEADER : 368 M€** (FEADER 2006-2013 : 170 M€)
- ✓ **FEDER : 307,3 M€** (FEDER 2006-2013 : 301 M€)
- ✓ **FSE : 184,1 M€** (dont 121,9 M€ du volet régional du programme opérationnel national) (FSE 2006-2013 : 184 M€)
- ✓ **FEAMP : 43,8 M€ régionalisés** (FEP 2006-2013 : 28 M€)

Point sur l'avancement de la programmation des fonds en Bretagne 2014-2020

Démarrée en avril dernier, la programmation du FEDER-FSE (369,5 M€¹) a permis de sélectionner les premiers projets bénéficiaires et, compte tenu des dossiers actuellement en cours d'instruction, ce sont 15 à 20 M€ qui auront été accordés d'ici la fin de l'année. Côté FSE, compte tenu d'un fonctionnement par appel à projets, plus de 40 % de l'enveloppe (26,3 M€) ont déjà été programmés. Concernant le volet régional du FSE national (122 M€), 160 dossiers représentant un volume de 7,6 M€ ont été pré-programmés en 2014.

La programmation des crédits FEADER a démarré par anticipation dès 2014, afin de ne pas compromettre la réalisation de projets. Ainsi près de 11 M€ ont déjà été engagés : aide à l'installation, adaptation des exploitations, appel à projets breizh forêt-bois... et 2 000 demandes pour des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ont également été reçues.

Pour le FEAMP (43,8 M€), le calendrier est en décalage avec les autres fonds et les négociations vont encore durer plusieurs mois.

En France, sur la période 2014-2020, le soutien de l'Union européenne s'élève à quelque 26,7 milliards d'euros qui devront essentiellement être destinés à la compétitivité des PME et à l'innovation, à l'emploi des jeunes, à l'inclusion sociale, à la transition vers une économie bas-carbone et à la préservation de l'environnement.

Contacts presse :

Région Bretagne - O.BRULEY - C.DEGHORAIN - RM. LOUIS - 02.99.27.13.54 - presse@region-bretagne.fr
Préfecture de Région - Françoise KIEFFER - 02.99.02.11.80- francoise.kieffer@ille-et-vilaine.gouv.fr

1 Hors FSE national

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 1^{ER} JUILLET

9h30 - 12h00 : Comité de suivi des fonds européens

À l'ordre du jour : État d'avancement des fonds européens 2007-2013 et des fonds européens 2014-2020, avis spécifiques sur le PDRB FEADER, Stratégie de communication pour les fonds européens

Un comité de suivi remodelé

La nouvelle répartition des rôles a conduit à une réorganisation au sein des services de la Région et de l'État. Ainsi, pour assumer ces nouvelles responsabilités, la Région a pu bénéficier d'un transfert de 8 personnes auparavant chargées de ces missions dans les services de l'État en Région. Les missions de l'État et des Régions en matière de fonds européens sont très liées et ont nécessité la mise en place d'une gouvernance adaptée à travers un comité de suivi remodelé, installé le 25 février dernier à Brest.

Commun à l'ensemble des programmes de mise en œuvre des fonds européens sur le territoire breton sur la période 2014-2020, le comité de suivi est destiné à favoriser l'information et l'implication des parties prenantes. Il est aussi et surtout le garant de la complémentarité et de la cohérence d'intervention des différents fonds en Bretagne.

Sous la co-présidence du Président du Conseil régional et du Préfet de Région, cette instance est réunie au moins une fois par an et ses 200 membres peuvent, à tout moment de l'année, être sollicités par écrit sur des points spécifiques.

Les rencontres du comité sont l'occasion de faire un point sur les interventions des différents programmes opérationnels, débattre sur l'avancement de chacun d'eux au regard des objectifs fixés, favoriser les échanges et valoriser les bonnes pratiques.

14h00 - 18h00 : Événement de lancement des programmes européens 2014-2020

Ont été invités à cet événement l'ensemble des membres du Comité de suivi, mais également les EPCI de Bretagne et les structures têtes de réseau sur l'ensemble des thématiques traversées par les différents programmes. Au total, 400 invitations ont été lancées, une centaine de participants sont attendus en plus des membres du Comité du suivi.

14h00 - 15h30 - séance plénière : deux tables rondes réunissent des représentants de la Région, de l'État et de la Commission européenne :

- x Comment l'Union européenne accompagne la stratégie de développement de la Bretagne ?
Pierre Karleskind, Michel Morin, Georgette Bréard, Cécile Guyader, des représentants des DG Regio, Emploi et Agri
- x Pilotage et performance des programmes européens : comment atteindre les objectifs ?
François-Nicolas Sourdat, Rodolphe Ollivier, Claire Hallegouet, des représentants des DG Regio, Emploi et Agri

16h00 – 17h30 – 6 ateliers d'information sur les programmes : FEDER, FSE, FEADER, Coopération territoriale européenne, Développement territorial intégré, un atelier transversal ayant vocation à refaire une présentation générale des programmes européens qui seront déployés en Bretagne, pour les participants ayant un niveau de connaissance moins précis.

De 13h à 18h : Espace d'informations

Ouvert aux participants avec diffusion des plaquettes régionales, nationales et européennes sur les programmes, découverte du nouveau site web sur les programmes européens 2014-2020 en Bretagne www.europe.bzh.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER) ET FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) visent à **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'Union européenne**, en corrigeant les déséquilibres territoriaux. Sur les 15,5 milliards d'euros de ces deux fonds revenant à la France pour la période 2014-2020, la Bretagne s'est vue affecter des enveloppes **FEDER de 307,3 M€** et **FSE de 62,2 M€**². Un total de 369,5 M€ qui seront **gérés par le Conseil régional de Bretagne**, auxquels viennent s'ajouter 121,9 M€ du programme opérationnel national du FSE pour la Bretagne, qui seront pour leur part, gérés par les services de l'État.

Le "Programme opérationnel (PO)" fixe les 4 axes prioritaires vers lesquelles seront orientés ces fonds en Bretagne. Ils accordent une large place à la **dimension territoriale**, en particulier à travers la cohérence recherchée entre les fonds et les **contrats de partenariat signés entre la Région et chacun des 21 pays bretons**.

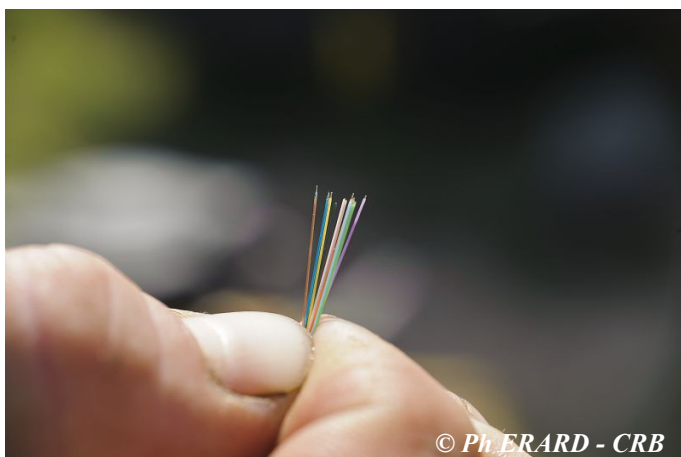
La Région a, par ailleurs, veillé à harmoniser les priorités et objectifs de chacun de ces 4 axes avec les grandes priorités stratégiques régionales qu'elle met actuellement en œuvre. Ces 369,5 M€ généreront des contres-parties publiques³ et éventuellement privées de plus de 570 M€, soit un total de **944 M€ investis**, sur 6 ans, pour l'emploi et la croissance en Bretagne, grâce aux fonds européens.

Axe numérique : Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne, en articulation avec le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et le Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)

FEDER 94 M€, soit 25%

Objectif 1 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton par le soutien au **déploiement de la fibre optique**.

Objectif 2 : Augmenter les **pratiques numériques** de la population bretonne en favorisant leur développement et celui de la culture numérique.



Il s'agira ici de soutenir le déploiement des infrastructures et équipements de villes moyennes, d'apporter le très haut débit dans des zones diffuses, d'alimenter des sites économiques, de recherche et d'enseignement. Sur le volet "pratiques numériques", seront encouragées les actions d'appropriation telles que des numérisations de fonds, le développement de nouveaux services et outils.

Pourront prétendre aux fonds FEDER, dans ce cadre, le syndicat mixte Mégalis Bretagne, porteur du projet BTHD, des collectivités

territoriales et leur groupement, des établissements publics, des associations, des entreprises ou groupements d'entreprises, des chambres consulaires...

2 S'y ajoutent 121,9 M€ gérés par l'État : part du FSE inscrite dans un programme national dédié aux volets emploi et inclusion.

3 Pour mémoire, un euro de fonds européens mobilisé sur une action s'accompagne obligatoirement d'au moins un euro investi par d'autres cofinanceurs publics et/ou privés sur cette même action.

Axe recherche, innovation et développement économique : *Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, à l'innovation et aux entreprises, en articulation avec les stratégies mise en œuvre par la Région en la matière -Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), Glaz économie et Smart Specialisation Strategy (S3)-*

FEDER 94 M€, soit 25%

Objectif 1 : Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen par un triple soutien apporté, d'une part, au développement de l'excellence des infrastructures de recherche, d'autre part, à l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche, et enfin, au développement de la culture scientifique et technique.

Universités, grandes écoles, entreprises et groupements d'entreprises, collectivités territoriales et leur groupement, établissements publics, État, associations... pourront ainsi bénéficier de soutien pour l'acquisition d'équipements, la mise en œuvre de programmes de recherche, la réalisation d'investissements immobiliers, d'actions de mutualisation, de projets de soutien à des chaires, des initiatives visant à développer la culture scientifique....

Objectif 2 : Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes en soutenant la chaîne de valeur du transfert de technologies au bénéfice de l'économie régionale, en accompagnant les projets industriels innovants mais aussi les projets structurants de recherche collaborative et en structurant la gouvernance et le suivi de la S3.

Des actions de valorisation de la recherche, de transfert de technologies, des projets d'investissements en R&D, de soutien à la création d'activités innovantes (incubation...) ou encore de sensibilisation et d'animation permettant une insertion économique plus forte des projets de recherche, des programmes ambitieux d'innovation à forts enjeux pour l'économie bretonne, des outils mutualisés de recherche, la création de pilotes expérimentaux, la structuration d'outils (études, analyse, bases de données...)... portés par l'ensemble des acteurs du système régional de l'innovation et du transfert de technologies pourront être éligibles.

Objectif 3 : Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes par l'amélioration de leurs performances, via des **actions à dimension collective** et par leur **accompagnement**, lors de toutes les phases sensibles de leur développement, afin de conforter leur compétitivité.

Réalisation de diagnostic, conseil, mise en place de formation ou encore organisation d'événements collectifs dans les domaines du commerce, de l'export, du marketing, des RH, de la logistique... autant d'actions à dimension collective qui pourront être bénéficiaires. Entrent également dans le champ de cet objectif la mise en œuvre d'instruments financiers ou le soutien de PME et de leurs groupements, au moment des différentes phases de leur développement.



Axe transition énergétique : Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne, en articulation avec le Pacte électrique, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et le Plan Bâtiment Durable breton.

FEDER 109 M€, soit 30%

Objectif 1 : Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne par un soutien au développement des capacités de production et de distribution de ces énergies et par l'accompagnement de l'aménagement portuaire en faveur des énergies marines renouvelables.

Qu'ils soient portés par des entreprises, collectivités, organismes publics, coopératives ou encore des associations, pourront être soutenus les investissements, les études, les diagnostics et les actions collectives exemplaires (animation, sensibilisation, formation) destinés à accompagner le développement de parcs industriels pilotes ou d'essais des EMR, de projets industriels de méthanisation, de production et stockage d'énergies renouvelables, de systèmes énergétiques intelligents... sous réserve de leur cohérence avec la Glaz économie et des différentes feuilles de route régionales pour le développement des énergies renouvelables. Entre également dans cet objectif le développement du port de Brest.

Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne par la réhabilitation du parc de logements résidentiels.



Bailleurs sociaux, collectivités, organismes publics, associations pourront être épaulés dans leurs investissements liés à la réhabilitation énergétique du parc de logements sociaux. Le parc privé est également concerné, avec l'accompagnement d'opérations de réhabilitation, prioritairement sous forme d'ingénierie financière, ou les actions-pilotes d'évolution vers des comportements vertueux des usagers dans les bâtiments.

Objectif 3 : Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables en Bretagne par le développement de l'inter et de la multimodalité.

Sont ici concernés les projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM), les études et travaux favorisant l'inter-modalité sur les territoires ou encore les projets innovants en matière de mobilité (Plan véhicule vert, développement de systèmes alternatifs de transport de personnes).

Axe Formation : Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels, en articulation avec le plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF)

FSE 60 M€, soit 16 %

Objectif : Accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, notamment les plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie régionale, par la mise en place d'actions de formation qualifiante en leur faveur.

La Région sera le bénéficiaire de ce soutien pour la mise en œuvre d'actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emplois dans les secteurs socles ou émergents de l'économie régionale.

Par ailleurs, une part du FEDER et du FSE (13,2 M€) sera dédiée à l'accompagnement de la mise en œuvre de ce programme opérationnel.

Quelques chiffres La Région Bretagne prévoit, notamment, d'ici 2017 :

- d'accompagner la formation de plus de 7 000 stagiaires dans les filières tourisme, bâtiment et éco-construction, numérique, alimentation, industrie ou encore santé.

Les volets emploi et inclusion dans un programme FSE national

De manière complémentaire, une part du FSE est inscrite dans un programme national dédié aux **volets emploi et inclusion**. A l'échelle de la Bretagne, ces crédits s'élèvent à **121,9 M€**, (4,2 % du volet national - 5^e région) pour la période 2014-2020 et seront gérés par les services de l'État en région, les Conseils départementaux et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Brest et Rennes.

Le FSE national est destiné, lui aussi, à développer la compétitivité régionale, mais par une approche ciblée sur "l'emploi, l'inclusion sociale et la formation professionnelle". Ainsi, son soutien va aux initiatives menées pour favoriser l'insertion dans l'emploi, en accompagnant les demandeurs d'emploi et les inactifs, les mobilités professionnelles et l'entrepreneuriat. En Bretagne, le fonds privilégiera les opérations d'appui aux personnes, davantage que les aides aux structures. Le programme FSE national encouragera également les actions visant à anticiper les mutations économiques ou à combattre le chômage, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.



FEDER et FSE

Qui peut y prétendre ?

Selon les mesures, sont concernés les organismes de recherche, universités, PME, groupements d'entreprises, collectivités, associations, chambres consulaires...

Où s'adresser ?

À la Région Bretagne auprès de ses différentes directions, en charge des affaires européennes et internationales, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'environnement et du climat...

À la DIRECCTE (cellule FSE) pour le volet régional du programme opérationnel national.

Un exemple de projet soutenu

160 000 € de FEDER accordés au programme PEPITE

La programmation du programme FEDER a débuté en avril 2015. Parmi les premiers dossiers sélectionnés figure le programme PÉPITE, portant sur l'entrepreneuriat étudiant.

Le Pôle de l'Entrepreneuriat Étudiant (P2EB), créé en 2011, a pour objet d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre d'étudiants à l'entrepreneuriat, puis de former et d'accompagner ceux qui souhaitent créer leur activité. Dans la continuité de son action, il porte la candidature bretonne, retenue par l'État dans le cadre de son appel à projets. Sélectionné aux côtés de 28 autres projets, PEPITE Bretagne s'adresse à plus de 110 000 étudiants, soit 5 % des effectifs nationaux, avec pour objectifs de susciter l'esprit d'entreprendre des étudiants et de favoriser les créations d'entreprises en Bretagne. Dans les 3 prochaines années, il vise à généraliser l'accès aux formations et services d'accompagnement, à travers la création d'Espaces PEPITE répartis sur la région, à régionaliser les bonnes pratiques et à créer des dynamiques de territoires.

PEPITE Bretagne vise 50 000 étudiants sensibilisés sur la période 2014-2016, 10 000 étudiants formés, 500 projets (pré)-accompagnés et 50 créations d'entreprises (hors auto-entrepreneurs et professions libérales).

PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL FSE

Le programme opérationnel national (PON) « emploi et inclusion », qui définit la stratégie d'intervention du fonds social européen et ses axes prioritaires en France (besoins spécifiques des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale, des zones géographiques les plus touchées -quartiers prioritaires de la ville, zones rurales de revitalisation-), a été adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014.

D'importants moyens pour soutenir la reprise économique et renforcer l'employabilité

A l'annonce de la validation du programme opérationnel français, la Commission a souligné l'importance du FSE pour soutenir la reprise économique et atteindre les objectifs sociaux de la stratégie Europe 2020, **en favorisant l'emploi pour tous et en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Le FSE, qui représente **près de 10% du budget communautaire**, vient en effet soutenir les mesures renforçant l'employabilité des travailleurs de l'Europe. En 2013, ce sont près de 15 millions de personnes qui ont bénéficié du FSE à travers l'Union pour améliorer leurs compétences ou faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Le FSE représente plus de 40% des fonds reçus par la France au titre de la politique de cohésion, soit près de 6 milliards d'euros. Outre le financement du PO national (2,9 milliards €), cette enveloppe comprend également le PO dédié à l'initiative pour l'emploi des jeunes (620 millions €) et les PO régionaux (2,9 milliards €).

Le PON FSE est axé autour de trois priorités

- ✓ le soutien à l'emploi, avec un effort particulier concernant l'accompagnement des chômeurs, la mobilité professionnelle et les mesures favorisant l'entrepreneuriat,
- ✓ la formation professionnelle, notamment des femmes et des seniors, mais aussi des salariés licenciés pour motif économique,
- ✓ l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Une nouvelle gouvernance

Concernant la mise en œuvre du Fonds social européen pour la période 2014-2020, le Premier ministre a précisé, dans son courrier du 19 avril dernier 2014, que la gestion du Fonds Social Européen serait partagée. **Les Régions bénéficieront de 35% de l'enveloppe et l'État gèrera 65% de celle-ci, dont la moitié sera déléguée aux Conseils départementaux au titre de l'inclusion.**

Le volet régional de l'enveloppe du Programme Opérationnel national FSE se déclinera sous l'autorité de l'État (Préfet de région) qui délèguera, au titre de l'inclusion, une partie des crédits aux collectivités départementales (les quatre Conseils départementaux et les Métropoles de Rennes et Brest).

Une dotation régionale au service des publics en difficulté ou fragilisés :

L'intervention communautaire viendra s'adosser aux dispositifs de droit commun et permettra de renforcer ou de compléter les solutions proposées aux demandeurs d'emploi ou aux salariés d'entreprises.

Sur les 7 années du programme, ce seront près de 122 M€ qui seront disponibles (dont 52,4 M€ pour les actions des Conseils départementaux et 15,4 M€ pour les métropoles) et qui viendront cofinancer les actions des différents opérateurs intervenant sur les champs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi des inactifs ou des salariés : associations, missions locales pour l'insertion des jeunes, chambres consulaires, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), maisons de l'emploi, chantiers d'insertion...

Les projets qui contribueront à corriger les déséquilibres structurels et à faire face aux conséquences de difficultés sociales viendront répondre à **six défis principaux** :

- ✓ La personnalisation de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi,
- ✓ L'amélioration de l'accompagnement des jeunes,
- ✓ Le développement de l'emploi et des compétences pour faire face aux mutations économiques,
- ✓ La promotion du vieillissement actif,
- ✓ Le renforcement de l'inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté,
- ✓ Le développement des projets d'innovation sociale, créateurs d'emplois et de cohésion.

En région, seront en priorités soutenues les opérations en faveur de l'accompagnement des jeunes les moins qualifiés, des jeunes femmes, des résidents ZUS et ZRR, l'accompagnement à la création/reprise (ciblage important sur les publics habitants en ZUS, ZRR, les jeunes et les femmes), la prévention du décrochage scolaire, l'adaptation au changement des travailleurs et des entreprises, les salariés fragilisés ou en situation instable, les seniors, les travailleurs handicapés, les femmes, les démarches de type "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales" (GPET) et l'accompagnement du plus grand nombre de personnes éloignées de l'emploi.

Des objectifs quantifiés

- ✓ Assurer l'accompagnement personnalisé de 48 000 chômeurs, 33 000 inactifs, 24 000 jeunes.
- ✓ Accompagner la formation de 7 000 salariés parmi ceux en bénéficiant le moins.

Le FSE est un levier important dans la stratégie régionale pour l'emploi.

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

Dès la signature du *Pacte d'avenir*, en décembre 2013, l'annonce avait été faite d'une enveloppe FEADER dédiée à la Bretagne, fortement accrue. En effet, alors qu'il s'élevait à 170 M€ sur la période 2007-2013, le FEADER en Bretagne, sur la période 2014-2020, représente une enveloppe de 368 M€ mis au service du programme de développement rural breton, le PDRB. Cette stratégie, définie autour de la **modernisation des filières de production agricoles et agroalimentaires, dans une logique de compétitivité, respectueuse de l'environnement et gage d'un aménagement équilibré du territoire**, vient conforter les 5 besoins identifiés dans le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB), à travers la mise en œuvre de 12 mesures.

Le cadre national et le PDRB (11,4 milliards d'euros) sont en attente d'une validation officielle de la commission européenne. Mais, afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires et bloquer les projets, la Région Bretagne a dorénavant déjà défini plusieurs fiches actions et les modalités qui s'y rattachent et démarré, par anticipation, la programmation qui s'y rattache.

5 besoins identifiés :

- ✓ Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton (63 M€)
- ✓ Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestière, renforcer l'autonomie des filières de production (128 M€)
- ✓ Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux, au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes (124 M€)
- ✓ Développer les territoires ruraux (37 M€)
- ✓ Renforcer l'innovation, la formation et la diffusion (10 M€)

qui se déclinent autour de 12 mesures :

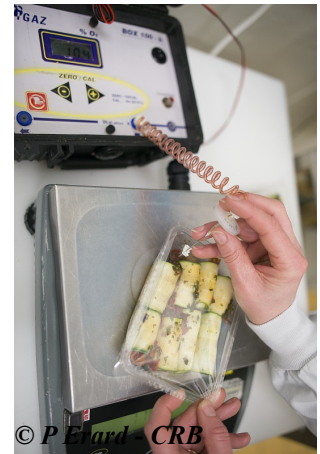
- ✓ Transfert de connaissances et actions d'information
- ✓ Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- ✓ Investissements physiques
- ✓ Développement des exploitations agricoles et des entreprises
- ✓ Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- ✓ Investissements dans le développement des zones forestières, amélioration de la viabilité des forêts
- ✓ Mesures agro-environnementales et climatiques
- ✓ Agriculture biologique
- ✓ Paiements au titre de Natura 2000 et de la Directive cadre sur l'eau
- ✓ Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques (ICHN)
- ✓ Coopération
- ✓ LEADER



Ainsi, pourront notamment être soutenus les investissements destinés à améliorer la **performance globale et durable des exploitations** ou à **réduire les consommations d'énergie**. Des aides au démarrage pourront également être accordées aux **jeunes agriculteurs** qui souhaitent s'installer.

Côté industries **agroalimentaires**, les investissements liés à la transformation, à la commercialisation ou au développement de nouveaux produits en vue de **renforcer la compétitivité** ou la qualité des aliments, d'améliorer les conditions de travail, de réduire les consommations d'énergie... pourront être appuyés, en particulier si ces démarches sont initiées par les **PME**. Ces aides découleront d'appels à projets ponctuels ou permanents.

Pour les zones **Natura 2000** -dispositif destiné à conserver et restaurer les habitats naturels et espèces d'intérêts communautaires-, le FEADER pourra également épauler les opérations liées à l'élaboration-révision des documents d'objectifs (DOCOB) tels que des diagnostics, des actions d'information et concertation, des expertises techniques et scientifiques...



Le FEADER

Qui peut y prétendre ?

Jeunes agriculteurs, exploitants agricoles, industries agro-alimentaires, collectivités...

Où s'adresser ?

À la Région Bretagne / Direction des affaires européennes et internationales

Quelques chiffres La Région Bretagne prévoit, notamment, de soutenir d'ici 2020 :

- 500 jeunes agriculteurs par an,
- 1 000 dossiers de modernisation par an,
- 1 000 dossiers de Mesures agro-environnementales et climatiques par an.

Un exemple de projet soutenu

Déjà près de 11 M€ de FEADER engagés

Dans l'attente de l'adoption par la Commission européenne du nouveau programme, la Région a choisi de démarrer, par anticipation et en accord avec l'État, certains dispositifs qui ne pouvaient plus attendre. C'est notamment le cas des aides à l'installation : 83 dossiers pour près d'1 M€ retenus depuis avril. Plusieurs appels à projets sont par ailleurs en cours : plus de 600 dossiers reçus dans le cadre d'appels à projets sur l'adaptation des exploitations (9 M€), qui **généreront près de 100 M€ d'investissement**, une cinquantaine de dossiers Breizh bocage reçus (0,8 M€). Des candidatures sont actuellement réceptionnées pour les appels à projets : transformation et commercialisation à la ferme, Breizh Forêt-bois...

FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE (FEAMP)

Sur le volet pêche-aquaculture, les fonds européens ont été profondément revus. Le FEP a laissé place au FEAMP, qui accorde une plus grande marge de manœuvre aux Régions, en leur confiant l'instruction, en tant qu'organisme intermédiaire, d'un certain nombre de mesures.



La Commission a réparti une enveloppe de 6,5 milliards d'euros entre les États membres, dont **588 M€ ont été accordés à la France**, ce qui en fait le deuxième pays bénéficiaire derrière l'Espagne. Sur ces 588 M€, 369 M€ sont consacrés au développement de la pêche et de l'aquaculture, répartis entre mesures nationales et mesures régionalisables, ce qui représente une **augmentation de près de 70 %** par rapport à la précédente génération.

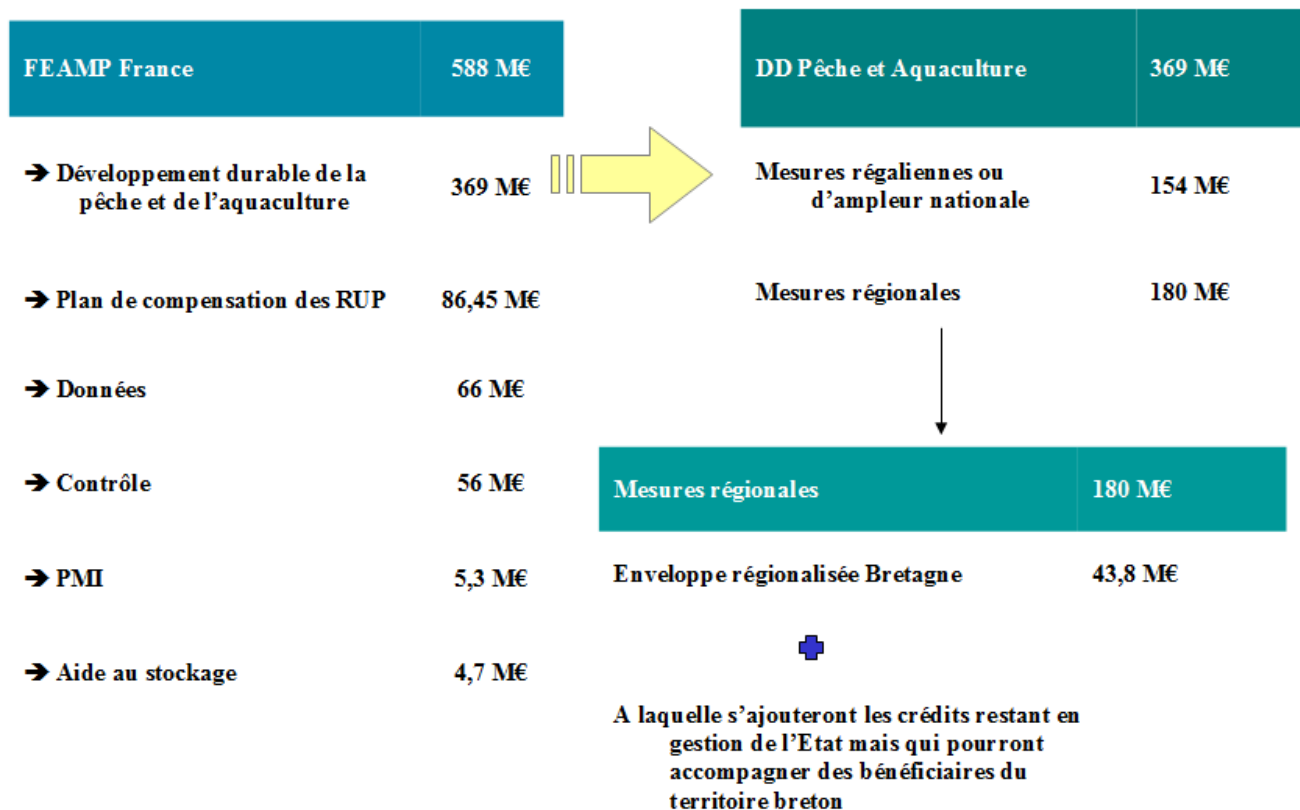
La répartition entre mesures nationales et mesures régionalisables a été actée lors du

Comité État-Régions du 22 juillet 2014. **L'État assure ainsi la gestion et le suivi**, dans le respect des 6 priorités de l'Union européenne, des mesures :

- ✓ régaliennes : contrôle des pêches – collecte des données ;
- ✓ relatives à la gestion de l'effort de pêche : arrêts temporaires ou définitifs d'activité des navires de pêche, aides aux systèmes de répartition des possibilités de pêche ;
- ✓ relatives à la solidarité nationale (fonds de mutualisation pour les entreprises de pêche et dispositifs assurantiels pour les aquaculteurs), à la santé publique et animale ;
- ✓ concernant la formation et la promotion du capital social et humain ;
- ✓ de commercialisation spécifiques aux organisations de producteurs : plans de production et de commercialisation, aide aux stockages, transparence de la production et de marchés, aides à la création ou aux associations d'OP...
- ✓ relatives à la recherche et l'innovation dans les secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture, incluant les partenariats scientifiques-pêcheurs ;
- ✓ portant sur les interactions pêche / environnement : collecte par les pêcheurs de déchets en mer, protection et restauration de la biodiversité et de écosystèmes marins ;
- ✓ de mise en œuvre de la politique maritime intégrée (PMI), au travers d'aides aux actions transversales liées à la protection du milieu marin (Natura 2000) ou à la connaissance de l'état du milieu marin (mise en œuvre de la DCSMM).

Une enveloppe de 154 M€ sera allouée à ces mesures qui pourront bénéficier à l'ensemble du territoire national, tandis que **les régions littorales disposeront d'une enveloppe de 180 M€ pour la gestion des mesures régionalisées**, qui sont liées notamment au développement économique des entreprises et au développement local porté par les acteurs locaux.

Le projet de programme opérationnel n'a été déposé auprès des services de la Commission qu'en avril dernier. Le Conseil régional de Bretagne contribue très activement aux travaux nationaux en représentant les Régions auprès de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).



Comme les 14 autres régions littorales, **la Région Bretagne a choisi de devenir organisme intermédiaire du FEAMP**. Elle prendra ainsi, à ce titre, la **responsabilité de la mise en œuvre des mesures régionalisées du fonds**, dans le respect du programme opérationnel national dès lors qu'il aura été approuvé par la Commission européenne.

La Région Bretagne a ainsi défini les actions régionales autour de 4 priorités concernant les 43,8 M€ de son enveloppe FEAMP, la plus élevée des régions métropolitaines.

Priorité 1 - Développement d'une pêche durable

FEAMP 19,1 M€, soit 44 %

Les mesures que la Région Bretagne entend mettre en œuvre portent principalement sur le volet environnemental et la protection du milieu marin à travers le soutien aux investissements visant l'efficacité énergétique, l'accompagnement des entreprises de pêche vers l'interdiction des rejets en mer et la valorisation des produits de pêche. Seront également encouragés, dans ce cadre, l'installation des jeunes pêcheurs ou encore les innovations et les investissements à bord destinés à améliorer la qualité des produits.

Les investissements dans les ports de pêche, les sites de débarquements et les halles de criée bénéficieront aussi de ces aides européennes, dans la mesure où ils facilitent la prise en charge des rejets.

Priorité 2 - Promouvoir une aquaculture durable

FEAMP 10,3 M€, soit 23 %

La composante environnementale sera, là aussi, un élément essentiel des actions soutenues comme les investissements productifs durables des entreprises aquacoles.

C'est aussi le développement économique de la filière qui est visé ici, en vue d'accroître la quantité et la qualité des produits des entreprises aquacoles : soutien à l'excellence environnementale (gestion des effluents, efficacité énergétique), à la diversification des productions et activités, ou encore aux projets collectifs ou d'infrastructures.

Priorité 4 - Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale

FEAMP 8,1 M€, soit 19%

Cette priorité passe par le développement local par les acteurs locaux (DLAL), qui vise à renforcer leur implication sur leur territoire, en lien avec les autres filières. Les 10 pays de Bretagne ayant une façade maritime devront, à ce titre, définir une stratégie de développement maritime destinée à faire émerger des projets porteurs.

Le FEAMP sera utilisé pour le financement de la mise en œuvre concrète de ces stratégies, mais pas seulement. Les actions d'animation, nécessaires à la construction de tels projets, pourront également être soutenues.

Priorité 5 - Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

FEAMP 6,3 M€, soit 14%

Il s'agit ici de soutenir les investissements liés aux démarches qualité dans la commercialisation des produits de la mer telles que la traçabilité et la fraîcheur des produits, la certification ou encore l'amélioration des conditions de mise sur le marché.

Pourront par ailleurs être aidés les investissements en faveur de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, en direction de l'aval de la filière (PME halio-alimentaires), notamment des rejets et captures non désirées (qui seront amenées à diminuer encore avec l'amélioration de la sélectivité des outils de pêche).

Le FEAMP

Qui peut y prétendre ?

Entreprises de pêche et d'aquaculture, organisations de producteurs, entreprises de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, concédants et gestionnaires portuaires, collectivités...

Où s'adresser ?

A la Direction interrégionale de la mer pour les actions du volet national

À la Région Bretagne pour les actions du volet régional (dès l'adoption du programme opérationnel)

Quelques chiffres La Région Bretagne prévoit, notamment, d'ici 2020 :

- Des investissements portuaires à hauteur de 13,6 M€ d'aides publiques sur le territoire régional dont plus du quart pour la prise en charge des rejets
- 142 projets d'investissements pour les entreprises aquacoles
- L'intégralité de la façade bretonne couverte par des stratégies de développement portées par les 10 pays maritimes.



Pour en savoir plus sur les fonds européens, les dispositifs d'aides
ou pour découvrir des exemples de projets co-financés :



Contact : europe@bretagne.bzh

CONTACTS PRESSE

Odile BRULEY | Caroline DEGHORAIN | Rose-Marie LOUIS

Tél. : 02 99 27 13 54 | Mél. : presse@region-bretagne.fr | bretagne.fr/espace-presse



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE
3 avenue de la Préfecture – 35 026 Rennes cedex 9
Tél. : 0 821 80 30 35 | www.bretagne.pref.gouv.fr